

Règlement Jeu – Ladies' Night 2018

1) Le jeu « Ladies' Night 2018 » est une action organisée par la société anonyme UTOPIA SA Part of Kinopolis Group dit « Société Organisatrice » établie et ayant son siège social à L-1855 LUXEMBOURG, 45, avenue J.F. Kennedy, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 297 56 et la société anonyme UTOPOLIS BELVAL SA Part of Kinopolis Group dit « Société Organisatrice » établie et ayant son siège social à L-1855 LUXEMBOURG, 45, avenue J.F. Kennedy, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 130573.

2) Le jeu se déroulera durant toute la saison 2018 des Ladies' night, débutée le 6 février et prendra fin lors de la dernière Ladies' Night de l'année qui aura lieu au mois de décembre.

3) Ce concours est ouvert à toutes les Ladies, à l'exception des salariés UTOPIA SA Part of Kinopolis Group, UTOPOLIS BELVAL SA Part of Kinopolis Group et des salariés de l'ensemble des sociétés partenaires, (par édition, ou partenaires annuels), aux Ladies' Night.

4) Lors de chaque Ladies' Night, un bulletin de participation sera remis aux Ladies présentes lors des Ladies' night ayant lieu à Kinopolis Kirchberg et Kinopolis Belval via le goodie bag qu'elles reçoivent en salle. Une seule participation par personne et par édition étant autorisée.

5) Lors de chaque Ladies' Night est organisé un tirage au sort. Ce tirage au sort a lieu dans chacune des salles ouvertes pour la manifestation Ladies' Night. Lors de ce jeu seront tirés au sort, par salle ouverte pour la manifestation, 2 bulletins de Ladies qui participeront au tirage au sort final de la dernière Ladies' Night de décembre 2018. Seule exception étant la Ladies Night de février qui est une édition spéciale de 15 salles. Pour celle-ci uniquement 7x2 bulletins seront tirés au sort.

Ce tirage au sort désignera également les gagnantes des différents lots offerts par les partenaires de la soirée : entre autres notamment, par salle, une paire de tickets pour la prochaine édition Ladies' Night, un lot offert par Orange Luxembourg (selon possibilités du partenaire), un lot offert par la Rockhal (selon possibilités du partenaire), un lot offert par Janette Magazine (selon possibilité du partenaire), un lot offert par le partenaire OA6 (selon possibilités du partenaire) et selon les éditions Ladies' Night et les partenaires présents d'autres lots supplémentaires.

Une Lady dont le bulletin serait tiré au sort lors de deux différentes Ladies' Night, pour participer au grand tirage au sort final de fin d'année, ne verrait sa participation prise en compte qu'une seule fois.

6) Pour gagner lors du tirage au sort final de fin d'année, les participantes au concours « Ladies' Night 2018 » devront impérativement être présentes le soir du tirage au sort final des lots mis en jeu. En cas d'absence de la personne tirée au sort, celle-ci perd son droit d'accès au grand tirage au sort final.

7) Différents grands lots seront à gagner lors du tirage au sort de fin d'année.

8) La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance des prix attribués et/ou du fait de leur utilisation, ce que les gagnantes reconnaissent expressément.

9) Aucune réclamation, aucun recours relatif au lot ou à son attribution ne pourra être adressé à la société organisatrice.

10) Aucune correspondance ni aucun entretien téléphonique ne sera échangé dans le cadre de ce concours, à l'exception de l'envoi du présent règlement, sur simple demande, ainsi que des contacts indispensables avec les gagnants du concours.

11) Les lots ne pourront être ni monnayés, ni échangés, ni transférables à une tierce personne.

12) Les gagnantes autorisent, par leur seule participation et sans avoir le droit à compensation, l'utilisation de leurs noms et photo pour la publicité et les communiqués de presse en relation avec ce concours, qui seront éventuellement publiés par l'organisateur ou les sponsors.

Conformément à la loi « Loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. », les candidats bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à la société organisatrice.

13) Le présent règlement de jeu est déposé auprès de l'étude des Huissiers de Justice TAPELLA & NILLES, 14-16 Rue du Canal L-4050 ESCH-SUR-ALZETTE (Esch-Uelzecht) à Luxembourg et peut être consulté en ligne sur le site <http://www.tapella-nilles.lu/fr/jeu-concours.html>.

Leurs décisions seront irrévocables et sans appel. Ce règlement pourra être adressé gratuitement à toute personne faisant une demande écrite auprès de Utopia SA Part of Kinopolis Group - Service Marketing, 45 Av. J-F. Kennedy.

14) En cas de litige, seuls les tribunaux de Luxembourg seront compétents.